

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Français : écriture en pré-production			
Code	ARAN1B13ANI	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Grégory MIROIR (gregory.miroir@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité vise à compléter et à ancrer les apprentissages acquis lors de l'UE07. Les étudiants s'exerceront à l'écriture en pré-production en vue de se perfectionner dans le domaine.

Ils seront également initiés à l'écriture d'un dossier de production répondant aux exigences du milieu professionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.E Acquérir et développer son esprit critique.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable de mobiliser les ressources de la langue afin de rédiger, en respectant le code et les lois du genre, différents textes narratifs. Il aura acquis des termes scénaristiques professionnels et des fondamentaux de l'écriture scénaristique.

Avec cet apprentissage de la mise en forme scénaristique, il pourra caractériser un ou plusieurs personnages(s) de fiction à travers la rédaction d'un pitch, d'un synopsis et d'un scénario d'un court-métrage en vue de communiquer de manière précise tant oralement que par écrit.

L'étudiant sera aussi capable de construire un message structuré compréhensible qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation ou encore un événement. Il sera capable de rédiger correctement, de défendre et d'argumenter une idée, un message ou un concept, et de résumer logiquement un message oral ou écrit en en dégagant les idées clés.

Cette formation a également pour objectif de donner la capacité d'utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit, d'acquérir et de développer son esprit critique et de défendre son travail par le biais d'une argumentation adéquate et pertinente

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN1B13ANIA Français : écriture en pré-production

24 h / 2 C

Contenu

- Apprentissage de la théorie de l'écriture de scénario :
 - Les composantes du récit
 - La structure du récit
 - La caractérisation des personnages
 - Les techniques scénaristiques spécifiques
 - Le vocabulaire scénaristique
- Formation à l'analyse de scénarios d'oeuvres de fiction
- Développer une méthodologie d'écriture
- Ateliers d'écriture pratiques
- Rédiger un dossier de production
- Défendre et présenter un projet cinématographique de manière professionnelle
- Évaluer un scénario (script doctoring)

Démarches d'apprentissage

- Ateliers d'écriture
- Projets : élaboration d'un dossier de production pour un court-métrage de fiction
- Analyses de films/scénarios
- Scriptdoctoring
- Défendre son projet à l'écrit et à l'oral

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- Amiel (Vincent), Esthétique du montage, Paris, Nathan-Cinéma, 2001.
- Aumont (Jacques), Marie (Michel), Dictionnaire théorique et critique du

cinéma, Paris, Armand Colin, 2005.

• Bordwell (David) et Thompson (Kristin), L'Art du film : une introduction, Bruxelles, De Boeck, 2009.

• Chion (Michel), La Voix au cinéma , Paris, Cahiers du cinéma, coll. Essais, 1982.

- Chion (Michel), Le Son au cinéma , Paris, Cahiers du cinéma, coll.

Essais, 1985.

- Deleuze (Gilles), L'image-mouvement, Paris, Minuit, 1983.
- Field (Syd), Screenplay – The Foundations of Screenwriting, New York,

Delta trade paperback, 2005.

- Genette (Gérard), Discours du récit, Points, 2007.
- Journot (Marie-Thérèse), Le vocabulaire du cinéma, Armand Colin,

2015.

- Jullier (Laurent), L'analyse de séquences, Malakoff, Armand Colin, 2019.
- Lavandier (Yves), Évaluer un scénario. Les Impressions Nouvelles, 2020.
- McKee (Robert), STORY : Écrire des dialogues pour la scène et l'écran,

Malakoff, Armand Colin, 2017.

- Parent-Altier (Dominique), Approche du scénario, Malakoff, Armand

Colin, 2019.

- Truby (John), L'anatomie du scénario : cinéma, littérature, séries télé,

Paris, Nouveau monde éditions, 2010.

- Vallet (Yannick) , La grammaire du cinéma. De l'écriture au montage :

les techniques du langage filmé, Malakoff, Armand Colin, 2019.

- Vogler (Christophe), Le guide du scénariste, Paris, Édition DIXIT, 2013.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Supports divers
- Filmographie et bibliographie orientatives
- Présentations / Diapos

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant devra présenter les différentes parties de son examen pour valider le cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	60	Evc	
Période d'évaluation			Exp	40	Exp	100

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

